

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PARTICIPANTS

ARTICLE 1- OBJET

1.1 YesGoLive est une solution internet de billetterie électronique (Ci-après la « Solution de billetterie) éditée par la société Digitick (Ci-après la « Société ») permettant à des Organismes privés ou professionnels d'Événements (Ci-après les « Organismes ») de mettre en vente des billets (Ci-après les « Billets ») pour les événements qu'ils organisent (Ci-après les « Événements »). La Solution de billetterie permet à des Participants majeurs (Ci-après les « Participants ») d'acquérir un Billet pour un Événement considéré.

1.2 La Société est mandatée par les Organismes et n'agit qu'au nom et pour le compte de ceux-ci. Ainsi, l'Organisme est le seul cocontractant du Participant concernant la vente des Billets et le déroulement des Événements.

1.3 Les présentes Conditions Générales de Ventes sont éditées au nom et pour le compte de l'Organisme. Le cas échéant, si des Conditions particulières devaient être soumises par un Organisme, le Participant en serait informé lors de la présentation de l'Événement et lors de la réservation. Les Conditions particulières de l'Organisme primeraient alors sur les présentes.

ARTICLE 2- SYSTEME DE BILLETTERIE

2.1 Les réservations de Billets sont effectuées en temps réel sur les pages éditées par le site www.YesGoLive.com en fonction des données de paramétrage de l'Événement renseignées par l'Organisme. A cet égard, l'Organisme est seul responsable de l'exactitude de ces informations. La Société ne pourra être tenue pour responsable d'un mauvais paramétrage du logiciel en ligne par l'Organisme ayant notamment pour conséquence la vente d'un trop grand nombre de billets.

2.2 Le nombre total de places en réservations cumulé par achat ne peut être supérieur au nombre fixé par l'Organisme, lequel sera le cas échéant indiqué pour chaque Événement. Le Participant est informé en temps réel de la disponibilité de Billets sur un Événement considéré.

2.3 Dès la confirmation de l'achat, le Participant aura accès à un Billet électronique imprimable format paysage sur papier A4 (indifféremment en noir et blanc ou en couleur). Il recevra un e-mail de confirmation avec le lien de commande lui permettant de télécharger son billet.

ARTICLE 3- PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

3.1 Les prix des Billets mis en vente sont fixés par l'Organisme. Selon les Événements, différents tarifs peuvent être proposés. Les Prix sont indiqués et payables dans la monnaie du lieu de déroulement de l'Événement, toutes taxes comprises.

3.2 L'Organisme se réserve le droit de modifier ses tarifs. Cependant les Billets seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

3.4 Le paiement des Billets par les Participants via la Solution de billetterie s'effectue exclusivement par cartes bancaires des réseaux CARTE BLEUE/ VISA et EUROCARD / MASTERCARD ou par PAYPAL, si l'Organisme a activé cette option.

3.5 Le compte bancaire du Participant sera débité du montant de la commande, dès la validation finale de la transaction. À l'issue de la transaction, un justificatif de paiement sera automatiquement consultable par le Participant, à partir de l'e-mail de confirmation.

ARTICLE 4- SECURISATION DES PAIEMENTS ET DONNEES PERSONNELLES

4.1 SECURISATION DES PAIEMENTS

Les paiements électroniques effectués dans le cadre des transactions réalisées sur la Solution de billetterie sont sécurisés par utilisation du procédé de cryptage SSL (Secure Sockets Layer).

4.2 TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Lors de son achat sur le Site Internet, le Participant est amené à communiquer certaines informations le concernant.

Afin d'assurer la gestion de la commande, la Société sera amenée à collecter pour le compte de l'Organisateur certaines données à caractère personnel du Participant telles que notamment nom, le prénom et l'adresse e-mail. Ces données seront utilisées dans le cadre du traitement et du suivi de la commande du Participant, ainsi que dans l'hypothèse d'un éventuel report ou annulation de l'Evènement correspondant. Les informations et données sont également conservées à des fins de sécurité et afin de respecter les obligations légales et règlementaires.

Le Participant accepte que la Société, avertie par l'Organisateur d'un Evènement, de toute décision affectant les conditions de déroulement dudit évènement (telle qu'annulation, report, modification du lieu d'organisation), utilise les coordonnées qu'il aura fournies à la Société dans le cadre de sa commande, à l'effet de l'informer desdites modifications, ainsi que de la marche à suivre. L'Organisateur s'engage à conserver la confidentialité des données à caractère personnel.

Dans le cas éventuel où l'Organisateur voudrait créer des newsletters à destination des Participants qui souhaiteraient les recevoir, celui-ci s'engage à mettre en place un système d'opt-in. L'Organisateur s'engage également à prévoir pour tout Participant la possibilité de se désinscrire des newsletters.

En outre, l'Organisateur est seul responsable de la gestion et du contenu d'informations qu'il adressera aux Participants.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement des informations nominatives relatives aux utilisateurs de la Société a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL n°1256034.

Le participant dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant collectées par l'intermédiaire de la Solution de billetterie YesGoLive en adressant un courrier libellé à l'adresse suivante :

Société DIGITICK - YESGOLIVE
Le Silo, 35 Quai du Lazaret, 13002 Marseille

Ou un courriel à l'adresse suivante : contact@yesgolive.com

Le courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du client et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse.

ARTICLE 5 – UTILISATION ET VALIDITE DU BILLET

5.1 Le Billet ne peut être présenté qu'une seule fois. Le Billet est uniquement valable pour le lieu, la séance, la date et l'heure de l'Evènement considéré. Il doit être conservé jusqu'à la fin de l'Evènement.

5.2 Chaque Billet acheté comporte un code barre unique permettant l'accès à l'entrée de l'Evènement. Le contrôle des Billets sera effectué sous la seule responsabilité de l'Organisateur lors de l'entrée à l'Evènement.

5.3 Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un Billet de quelque manière que ce soit. L'organisateur peut refuser l'accès au lieu où se déroule l'Evènement s'il se rend compte que plusieurs

impressions ou reproductions d'un Billet imprimable sont en circulation et qu'un accès au lieu de l'Évènement a déjà été accordé au porteur d'une impression.

Le cas échéant, si le Participant s'est vu refuser l'accès à l'Évènement, il n'aura droit à aucun remboursement du prix payé.

ARTICLE 6- DELAI DE RETRACTATION, ANNULATION ET REMBOURSEMENT

6.1 Les Billets ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Toute commande est ferme et définitive. A compter de leur achat par le Participant, les Billets ne peuvent être ni échangés, ni revendus, ni repris. En tout état de cause, tout Billet acheté ne donnera pas lieu à remboursement, même dans l'hypothèse dans laquelle le Billet n'aurait pas été utilisé par le Participant.

6.2 Néanmoins, en cas d'annulation, de report ou de modification substantielle de l'Évènement, le remboursement du Billet se fera sous la responsabilité de la Société. Il est précisé que seront considérées limitativement comme des modifications substantielles, des modifications de date, lieu ou de programmation, à l'exclusion de toutes autres.

6.3 Le Participant accepte que l'Organisateur utilise les coordonnées qu'il aura communiquées au moment de son achat sur la Solution de billetterie, à l'effet de l'informer des modifications éventuelles sur l'Évènement considéré.

ARTICLE 7- ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le Participant déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente avant le paiement de sa commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Participant à ces Conditions Générales de Ventes.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE- DROIT APPLICABLE

8.1 La Société est responsable envers le Participant de la bonne transmission du Billet ainsi que de la bonne exécution du paiement. En revanche, la Société ne saurait être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol du Billet.

8.2 Conformément à l'article L. 121-20-3 du code de la consommation, l'Organisateur est responsable de plein droit à l'égard du Participant de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu à distance.

La Société décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du service résultant d'un évènement constitutif d'un cas de force majeure ou tout autre cas hors du contrôle de la Société.

8.3 De manière générale, les Évènements se déroulent sous la seule responsabilité de l'Organisateur. En effet, la Société n'est que mandatée par l'Organisateur pour procéder en son nom et pour son compte à la vente de Billets. En cet état, sa responsabilité ne saurait être engagée pour toute raison liée à la vente des Billets et/ou au déroulement des Évènements, tels que notamment l'annulation, le report ou la modification substantielle de l'Évènement par l'Organisateur et de manière générale tout incident qui pourrait se dérouler pendant l'Évènement.

8.4 Chaque Organisateur fixe le règlement propre à l'organisation de l'Évènement et le communique aux Participants. L'acquisition d'un billet emporte adhésion au règlement intérieur du lieu de l'évènement.

8.5 Les ventes de Billets visées aux présentes sont soumises à la loi française, quelque soit le lieu d'achat ou le lieu de réalisation de l'Évènement. En cas de litige, les juridictions françaises auront compétence exclusive.

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE

ARTICLE 1- OBJET

1.1 YesGoLive is a web-based self-ticketing solution (Hereafter the "Ticketing Solution") edited by Digitick that provides private or professional promoters (Hereafter the "Promoters") with a technical tool to put the events they organize on sale (Hereafter the "Events"). The Ticketing Solution allows adult participants ("Hereafter the "Participants") to buy a Ticket for the Events.

1.2 The company is mandated by Promoters and acts only on their behalf. The promoter is therefore the sole co-contracting party of the Participant regarding ticket sales and events status.

1.3 The present General Terms and Conditions of Sales are edited on behalf of the Promoters. If particular Conditions were to be submitted by a Promoter, the Participants would be informed through the event description and ticket purchase. The terms of the Promoter would take precedence over the present ones.

ARTICLE 2- TICKETING SYSTEM

2.1 Ticket are booked in real time on web pages edited by www.yesgolive.com with Event set-up information filled by the Promoter. In this respect the Promoter is solely responsible for the information accuracy. The Company should not be held responsible for an inaccurate set-up done by the Promoter resulting for instance in overbooking.

2.2 The maximum number of tickets per transaction is set by the Promoter and can be indicated to the Participants. The Participants is informed in real time if the Event is sold out.

2.3 Just after the payment confirmation, the participant will have access to an electronic ticket printable in a landscape format and on a A4 paper (color or white and black). He will receive a confirmation email linking to the order that allows him to download his Ticket and invoice again.

ARTICLE 3- PRICE AND PAYMENT TERMS

3.1 The tickets prices are set by the Promoter. Depending to the Events, several prices can be proposed. The prices are indicated and payable in the currency of the place of the Event, all charges included.

3.2 The promoter reserves the right to change the Events prices. However, the Tickets will be charged at the price indicated at the time of the order.

3.4 The tickets purchased by the Participants on The Ticketing Solution can only be paid by Credit Cards of the Networks CARTE BLEUE/ VISA and EUROCARD / MASTERCARD or by PAYPAL if the Promoter has activated the option.

3.5 The bank account of the participant will be debited for the amount of the order right after the transaction is successfully processed. An invoice will be automatically available to the Participant on the web page and from the confirmation email.

ARTICLE 4- SECURE PAYMENTS AND PERSONAL DATA

4.1 SECURE PAYMENTS

The electronic payments made through the Ticketing Solution are secured SSL encryption (Secure Sockets Layer).

4.2 PERSONAL INFORMATION TREATMENT

When the Participant place an order, the Company will have to collect personal data of the participant on behalf of the promoter such as his name, first name and e-mail to manage the booking. The data will be used for the processing and the monitoring of the Participant order as well as for Events postponement or cancellation. The data are stored for security and legal purposes.

The Participant accepts that the Company may use his data to inform him about a Promoter decision regarding the Event (cancellation, postponement, venue modification) .The Promoter commits to protect the confidentiality of Personal Data.

If the Promoter were to create Newsletters sent to Participants, he will have to implement an opt-in system. The Promoter also commits to provide a way to unsubscribe from these newsletters.

Furthermore, the promoter is the only responsible for the management and for the content of the information he will send to the Participants.

According to the law n°78-17 of the 6th of January 1978 relative to the electronic data the Company has made a declaration to the CNIL n°1256034.

The Participant can edit his Personal Data anytime by contacting the Company by mail at this address:
Company DIGITICK - YESGOLIVE
Le Silo, 35 Quai du Lazaret, 13002 Marseille

Or by sending an email at this address: contact@yesgolive.com

The mail has to be signed and accompanied by a photocopy of an identity document and the reply address should be specified.

ARTICLE 5 – UTILISATION AND AVAILABILITY OF THE TICKET

5.1 The Ticket can only be used once. The Ticket is only available for the venue, the performance, the day and the time of the specified Event. He has to be kept until the end of the Event.

5.2 Each purchased ticket has a unique barcode which allowing to the Event. The Tickets control is under the sole responsibility of the Promoter.

5.3 It is strictly forbidden to copy duplicate or forge a Ticket in any way. The promoter can refuse the access to the Event venue if he realizes that more than one copy of the Tickets exists and that access to the Event has already been granted to a copyholder.

In this case the Participant whom entry have been refused will have no rights to refunds.

ARTICLE 6- WITHDRAWAL CANCELLATION AND REFUND

6.1 The tickets cannot be the objects of a right of withdrawal. Every order is final. As soon as they are purchased by the Participants, the Tickets can not be exchanged, resold or cancelled. The Tickets will not be refunded even if the Tickets were not used by the Participant.

6.2 However in case of an Event cancellation or report or substantial modifications, the Tickets refund will be made under the Company's responsibility. Changes of date, venue or line-up are the sole motive of substantial modifications.

6.3 The Participant authorizes the Promoter to use the his Personal Data to inform him of potential Event modifications

ARTICLE 7- ACCEPTANCE OF GENERAL TERMS OF SALES

The Participant has to declare he has read and accept the present Terms and Conditions of sales. Accordingly, the order implies the full acceptance of the General Terms and Conditions of sales by the Participant.

ARTICLE 8- RESPONSABILITY - RELEVANT LAW

8.1 The Company is responsible for the transmission of the Ticket and the processing of the payment. On the other hand, the Company cannot be held responsible in case of a loss or theft of the ticket.

8.2 According to the article L. 121-20-3 of the consumption code, the promoter is responsible for the good execution of the terms of the contract remotely entered.

The Company declines any responsibility in case of the unavailability of the service due to force majeure.

8.3 The events take place under the sole responsibility of the Promoter. The Company is only mandated by the Promoter to ensure the sales of his tickets in his name and for him. Therefore its responsibility cannot be engaged for any reasons regarding Tickets sales and/or the Event such as the Event cancellation, postponement or any substantial modification of the Event by the Promoter, or any incident which would happen during the Event.

8.4 Each Promoter set his specific rules regarding the Event organization and communicates them to the Participants. The purchase of a ticket also implies the acceptance of the rules of the Event venue.

8.5 Ticket sales are subjects to the French law no matter the place of the purchase or the Event venue w. In case of dispute between the parties, the courts of France shall have exclusive jurisdiction.